



académie
Aix-Marseille



académie

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Bulletin académique spécial

Brevet de Technicien Supérieur
Consignes relatives à l'organisation des
corrections dématérialisées - Session 2017

n° 343
du 6 février 2017

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR - SESSION 2017
CONSIGNES RELATIVES A L'ORGANISATION DES CORRECTIONS DEMATERIALISEES

Destinataires : Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux, Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du second degré publics et privés sous contrat, Mesdames et Messieurs les directeurs de CFA et Mesdames et Messieurs les chefs de divisions des examens et concours du groupement interacadémique IV

Affaire suivie par : M. AMORE, gestionnaire BTS (DIEC 3.03) 04 42 91 72 01 cyril.amore@ac-aix-marseille.fr

SOMMAIRE

1	CALENDRIER DES EPREUVES ET DES CORRECTIONS DEMATERIALISEES	2
2	DEROULEMENT DES EPREUVES ECRITES	3
2.1	MODELE DE COPIE A UTILISER	
2.1.1	EPREUVES A CORRECTIONS DEMATERIALISEES	
2.2	ACCUEIL DES CANDIDATS	
3	TRAITEMENT DES COPIES	5
3.1	EPREUVES A CORRECTIONS DEMATERIALISEES	
3.1.1	ACHEMINEMENT DES COPIES VERS LES CENTRES DE NUMERISATION ET ANONYMAT	
3.1.2	SAISIE DES NOTES	
4	HARMONISATION	6
5	ABSENCE	6
6	MODALITES SPECIFIQUES A CERTAINES EPREUVES	6
6.1	CULTURE GENERALE ET EXPRESSION	
6.2	ECONOMIE -DROIT ET MANAGEMENT DES ENTREPRISES	
6.2.1	ECONOMIE-DROIT	
6.2.2	MANAGEMENT DES ENTREPRISES	
6.3	MATHEMATIQUES	
7	INDEMNITES DE PARTICIPATION AUX EXAMENS	8

PIECES JOINTES :

- ANNEXE 1 : ACHEMINEMENT DES COPIES APRES LES EPREUVES
- ANNEXE 2 : CALENDRIER
- ANNEXE 3 : GROUPES-SUJETS DE MATHEMATIQUES
- ANNEXE 4 : EPREUVE « CULTURE GENERALE ET EXPRESSION » DES BTS PILOTES PAR D'AUTRES ACADEMIES QU'AIX-MARSEILLE

IMPORTANT

A compter de la session 2017, la correction des épreuves écrites de BTS est dématérialisée. Il s'agit d'une opération nationale conduite par le ministère pour laquelle il convient de porter une attention toute particulière au **modèle des copies qui vont être distribuées aux candidats lors des épreuves écrites** (cf. 2.1).

1 CALENDRIER DES EPREUVES ET DES CORRECTIONS DEMATERIALISEES

Cf. circulaire DGSIP du 19/09/2016 relative au calendrier des épreuves nationales à sujet commun de l'examen des BTS (**ANNEXE 2**)

Epreuve	Date de l'épreuve	BTS	Centre de numérisation**	Date de corrections
Culture générale et expression*	Mercredi 10 mai après-midi	Toutes spécialités ¹	Lycée général et technologique Marie Madeleine Fourcade Numérisation des copies de CGE de BTS Avenue Du Groupe Manouchian 13120 GARDANNE	scan des copies à partir du jeudi 11 mai ; ouverture du serveur du mercredi 31 mai au mardi 6 juin ; journées banalisées du mercredi 31 mai au mardi 6 juin
Economie - droit*	Mardi 9 mai après-midi	- Assistant de gestion PME-PMI - Assistant de manager - Commerce international - Communication	Lycée Emile Zola Numérisation des copies d'économie-droit de BTS Avenue Arc de Meyran BP 60010 13181 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 5	scan des copies à partir du mercredi 10 mai ; ouverture du serveur du vendredi 26 mai au mardi 6 juin ; journées banalisées du vendredi 26 mai au mercredi 31 mai
Management des entreprises*	Mardi 9 mai Matin <u>sauf pour la Polynésie</u> : mercredi 10 mai après-midi	- Comptabilité et gestion - Management des unités commerciales - Négociation et relation client	Lycée Emile Zola Numérisation des copies de MDE de BTS Avenue Arc de Meyran BP 60010 13181 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 5	scan des copies à partir du mercredi 10 mai ; ouverture du serveur du vendredi 26 mai au mardi 6 juin ; journées banalisées du jeudi 1 ^{er} juin au mardi 6 juin
Mathématiques*	Mardi 9 mai après-midi	BTS Industriels BTS CG	Lycée Antonin Artaud Numérisation des copies de mathématiques de BTS 25 chemin Notre Dame de la Consolation 13013 MARSEILLE	scan des copies à partir du mercredi 10 mai ; ouverture du serveur du lundi 29 mai au mercredi 31 mai; journées banalisées le mardi 30 mai et mercredi 31 mai

***Corrections dématérialisées** : les copies seront scannées dans les lycées (centre de numérisation) puis les corrections seront effectuées en ligne avec l'application VIATIQUE. Toutes les copies devront être corrigées et les notes saisies pour le **vendredi 9 juin dernier délai**.

****Adresse exacte** à reporter sur les enveloppes contenant les copies pour chaque centre de numérisation.

¹ Se reporter à l'annexe 4 intitulée épreuve de « culture générale, et expression » des BTS pilotés par d'autres académies qu'Aix-Marseille pour le lieu de numérisation (correction dématérialisée) ou de correction des copies sur site.

2 DEROULEMENT DES EPREUVES ECRITES

2.1 MODELE DE COPIE A UTILISER

Epreuve(s)	Modèle de copie à utiliser
Epreuves non signalées	modèle EN classique
Epreuve de <u>Management des entreprises et d'économie -droit</u> Spécialités concernées : <ul style="list-style-type: none">- Assistant de gestion PME-PMI- Assistant de manager- Commerce international- Communication- Comptabilité gestion- Management des unités commerciales- Négociation et relation client- Transport et prestations logistiques	modèle CMEN dématérialisable
Epreuve de <u>culture générale et expression</u> Toutes les spécialités pilotées par l'académie d'Aix-Marseille	
Epreuve de mathématiques Spécialités concernées : <ul style="list-style-type: none">-BTS industriels-Comptabilité gestion	
4 épreuves pour les spécialités de BTS <u>pilotées</u> par les académies de <u>Bordeaux, Montpellier et Toulouse</u> (voir annexe 4) : <ul style="list-style-type: none">- Culture générale et expression- Mathématiques- Management des entreprises- Economie-droit	
Epreuve de <u>sciences-physique</u> des BTS suivants, pilotés par Montpellier : <ul style="list-style-type: none">- Bâtiment- Géomètre-topographe- Travaux publics	
Epreuves écrites du <u>BTS Photographie</u> piloté par le SIEC: <ul style="list-style-type: none">- Culture générale et expression- Culture photographique et visuelle- Sciences appliquées- Gestion et droit	

Le modèle de copie distribué aux candidats est extrêmement important :

- si un modèle de copie dématérialisable est utilisé pour une épreuve à correction classique, **la copie ne pourra pas être anonymée** ;
- si un modèle de copie EN classique est utilisé pour une épreuve dont les corrections sont dématérialisées, **la copie ne pourra pas être corrigée**.

2.1.1 EPREUVES A CORRECTIONS DEMATERIALISEES

Ces copies ne doivent pas être anonymées dans les centres. L'anonymat est effectué de manière automatique lors de la numérisation.

Les copies dématérialisables peuvent être identifiées grâce à leur en-tête spécifique :

Modèle CMEN-DOC SNEOFTEC	
Nom de famille (naissance) : <small>(Suivi, s'il y a lieu, du nom d'épouse/époux)</small>	<input type="text"/>
Prénom(s) :	<input type="text"/>
N° d'inscription : <small>(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)</small>	Né(e) le : <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>
<small>(Remplir cette partie à l'aide de la notice)</small>	
Concours / Examen :	Section/Spécialité/Série :
■ Epreuve :	Matière : Session :
CONSIGNES	
<ul style="list-style-type: none">• Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.• Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.• Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.• Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.• N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.	

IMPORTANT

Les centres qui disposeraient d'anciens modèles de copie dématérialisable distribués lors d'une session précédente pour des épreuves de BTS pilotés par les académies expérimentatrices du projet de dématérialisation (Bordereaux, Montpellier et Toulouse) doivent impérativement les retourner au rectorat et ne pas les utiliser.

2.2 ACCUEIL DES CANDIDATS

Les candidats sont dirigés en ordre et dans le calme vers les salles de composition. Ils occupent la table portant le numéro qui figure sur leur convocation.

Ils déposent cartables, téléphones mobiles, livres, cahiers et autres documents dans un emplacement réservé.

L'accès des locaux est interdit à toute personne autre que les candidats ou le personnel de l'établissement ou de l'examen.

La loi du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics ne s'applique pas aux candidats qui viennent passer les épreuves d'un examen dans les locaux d'un établissement public d'enseignement.

Ceux-ci doivent toutefois se soumettre aux règles d'organisation de l'examen qui visent notamment à garantir le respect de l'ordre et de la sécurité, à permettre la vérification de l'identité des candidats ou prévenir les risques de fraudes (cf. circulaire ministérielle n°2004-084 du 18 mai 2004 – BOEN n°21 du 27 mai 2004).

En revanche le port du voile intégral n'est pas autorisé en application de la loi n°2010-1192 du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public.

2.3 SURVEILLANCE

La surveillance est assurée sous la responsabilité du chef d'établissement du centre d'épreuves par le personnel enseignant. Il entre, en effet, dans les obligations de service des enseignants d'assurer la surveillance des examens (cf. art L912-1 du code de l'éducation et décret du 17/12/1933 portant obligation de participer aux jurys des examens et concours).

Dans le cas d'épreuves communes à plusieurs BTS, il est rappelé que tous les établissements d'origine des candidats doivent contribuer à cette mission qui ne peut être supportée par le seul centre d'épreuves.

Ainsi, apporteront leur contribution à la mission de surveillance, les établissements publics et privés sous contrat mais également les établissements hors contrat de l'académie.

Peuvent être également sollicités pour cette mission les personnels administratifs et les assistants d'éducation dans le cadre de leurs obligations annuelles de service, à l'exception des assistants pédagogiques. Il appartient à chaque chef de centre de prendre contact avec ces établissements.

Dans les académies rattachées à Aix-Marseille et dans le cas des BTS à fort flux, les surveillances seront gérées selon les modalités mises en œuvre par les services des examens des académies pilotées.

3 TRAITEMENT DES COPIES

Dans tous les cas, quel que soit le modèle de copie utilisé, les centres d'épreuves devront veiller à :

- vérifier qu'aucun signe distinctif ne figure sur les copies,
- vérifier la pagination des copies,
- classer et compter les copies.

3.1 EPREUVES À CORRECTIONS DEMATERIALISEES

3.1.1 ACHEMINEMENT DES COPIES VERS LES CENTRES DE NUMERISATION ET ANONYMAT

Les copies des épreuves dont la correction est dématérialisée seront acheminées dans les établissements, centre de numérisation (équipé d'un scanner spécifique fourni par le rectorat) dans les 48h par transporteur public ou privé (DHL...) Une fois le scan de toutes les copies effectué, les copies sont réparties par la DIEC au sein de l'application de gestion des corrections dématérialisées VIATIQUE, puis mises à la disposition des correcteurs. Ces derniers pourront accéder à l'application depuis n'importe quel ordinateur muni d'une connexion internet (établissement, domicile, etc.). Plus d'informations seront communiquées aux correcteurs et aux centres concernés ultérieurement.

Les listes d'émargement des épreuves dont les corrections sont dématérialisées doivent impérativement être éditées à partir de l'application ORGANET. A compter de la session 2017, un seul document d'émargement est nécessaire. Par le passé, la liste d'émargement était doublée par une liste de pointage VIATIQUE.

Il convient d'éditer, depuis ORGANET, en recto, pour chaque épreuve, les listes d'émargement par SALLE et par SPECIALITE afin que les contrôles lors de la numérisation des copies soient optimums. Si plusieurs spécialités composent dans la même salle, éditer autant de listes que de spécialités.

Les copies dématérialisables ne sont pas anonymées. L'anonymat est effectué de manière automatique lors de la numérisation, les étiquettes anonymat sont donc inutiles.

Les copies blanches rendues par les candidats sont traitées comme les autres copies. La case « copie blanche » doit être cochée sur la liste d'émargement.

Pour les candidats absents, le centre d'épreuves renseigne le cartouche d'une copie et inscrit la mention « absent » en grand caractère sur le devant de la copie.

3.1.2 SAISIE DES NOTES

La saisie des notes est effectuée directement sur l'application VIATIQUE. Les bordereaux de notations ne sont pas nécessaires.

4 HARMONISATION

L'harmonisation de la notation est destinée à répondre aux exigences réglementaires et pédagogiques. Selon les disciplines et les épreuves, les Inspecteurs d'Académie, Inspecteurs Pédagogiques régionaux proposent et organisent une réunion d'harmonisation et d'information au début des corrections.

Lors de ces corrections, les inspecteurs pédagogiques régionaux invitent les correcteurs via un forum à échanger leurs réflexions au fur et à mesure de leur avancée afin que les remarques faites par chacun d'eux soient profitables aux autres membres de la commission. Ils peuvent également poser des questions auxquelles les coordonnateurs répondront.

5 ABSENCE

Toute convocation concernant les correcteurs présente un caractère impératif. La participation aux examens fait partie intégrante des obligations de service de l'enseignant (chartre nationale des examens du 15 janvier 2007).

Le recteur est seul habilité à accorder une dispense.

En cas de maladie ou d'empêchement majeur, les enseignants adressent, sous couvert de leur chef d'établissement, un mail au chef du bureau des examens techniques et technologiques (ce.diec@ac-aix-marseille.fr).

L'administration dispose du droit de faire procéder à une contre-visite médicale par un médecin agréé.

Toute absence injustifiée donne lieu, dans des formes réglementaires, à une retenue sur traitement, sans préjudice de l'application d'autres sanctions disciplinaires.

En cas d'urgence, la DIEC pourvoit au remplacement des correcteurs/interrogateurs par fax ou par mail. Il appartient au chef d'établissement de veiller à ce que la convocation urgente soit remise au professeur.

6 MODALITES SPECIFIQUES A CERTAINES EPREUVES

6.1 CULTURE GENERALE ET EXPRESSION

Lors de la présente session et pour la première fois dans l'académie d'Aix-Marseille, **les corrections de cette épreuve seront dématérialisées**. Les copies devront toutes être transmises au lycée Marie Madeleine Fourcade à Gardanne qui les numérisera. Les corrections seront effectuées en ligne avec l'application VIATIQUE. Elles devront être terminées et les notes saisies pour le **vendredi 9 juin dernier délai**.

Pour l'épreuve de culture générale, une réunion d'harmonisation et d'information sera organisée par l'IA-IPR au début des corrections. Des copies-tests seront également disponibles sur l'appliquatif VIATIQUE avant le début des corrections. Cette réunion a pour objet après correction des copies-tests de finaliser le barème en concertation avec l'ensemble des enseignants correcteurs.

Un enseignant ayant participé aux corrections devra être désigné comme membre du jury de délibération pour chaque BTS concerné par cette épreuve.

6.2 ECONOMIE -DROIT ET MANAGEMENT DES ENTREPRISES

L'épreuve E3 « Economie-droit et management des entreprises » est constituée de 2 sous épreuves :

- **U31** : économie et droit
- **U32** : management des entreprises

EPREUVE	UNITE	COEFFICIENT	DUREE
Sous-épreuve : Economie et droit* : - partie juridique (2h) - partie économique (2h)	U31	2	4h
Sous-épreuve : Management des entreprises (3h)	U32	1	3h

*La sous-épreuve U31 d'économie et de droit est scindée en 2 parties :

- une première partie juridique,
- une seconde partie économique qui suit immédiatement la partie juridique.

Les deux sujets consécutifs de la sous épreuve (U31) ne sont pas dissociés et sont distribués au début de la sous épreuve. Une seule copie sera rendue par le candidat.

Tout bénéfice de note ou dispense d'épreuve portant sur l'ancienne épreuve E3 « Economie et droit est transféré sur l'épreuve nouvelle E3 « Economie, droit, management des entreprises ».

6.2.1 ECONOMIE-DROIT

Lors de la présente session et pour la première fois dans l'académie d'Aix-Marseille, **les corrections de cette épreuve seront dématérialisées**. Les copies devront toutes être transmises au lycée Zola qui les numérisera. Les corrections seront effectuées en ligne avec l'application VIATIQUE. Elles devront être terminées et les notes saisies pour le **vendredi 9 juin dernier délai**.

Pour la sous épreuve d'économie et droit, une réunion d'harmonisation et d'information sera organisée par l'IA-IPR au début des corrections. Des copies-tests seront également disponibles sur l'appli VIATIQUE avant le début des corrections. Cette réunion a pour objet après correction des copies-tests de finaliser le barème en concertation avec l'ensemble des enseignants correcteurs.

Un enseignant ayant participé aux corrections d'économie-droit et/ou de management des entreprises devra être désigné comme membre du jury de délibération pour chaque BTS concerné par cette épreuve.

6.2.2 MANAGEMENT DES ENTREPRISES

Comme pour la session 2016, **les corrections de cette épreuve seront dématérialisées**. Les copies devront toutes être transmises au lycée Zola qui les numérisera. Les corrections seront effectuées en ligne avec l'application VIATIQUE. Elles devront être terminées et les notes saisies pour le **vendredi 9 juin dernier délai**.

Une réunion d'harmonisation et d'information sera organisée au début des corrections (détails à venir). Des copies-tests seront également disponibles sur l'appli VIATIQUE avant le début des corrections. Cette réunion a pour objet après correction des copies tests de finaliser le barème en concertation avec l'ensemble des enseignants correcteurs.

Un enseignant ayant participé aux corrections d'économie-droit et/ou de management des entreprises devra être désigné comme membre du jury de délibération pour chaque BTS concerné par cette épreuve.

6.3 MATHEMATIQUES

Lors de la présente session et pour la première fois dans l'académie d'Aix-Marseille, **les corrections de cette épreuve seront dématérialisées**. Les copies devront toutes être transmises au lycée Arthaud à Marseille qui les numérisera. Les corrections seront effectuées en ligne avec l'application VIATIQUE. Elles devront être terminées et les notes saisies pour le **vendredi 9 juin dernier délai**.

Les **formulaires** associés aux spécialités de BTS autres que celles constituant le groupement E (arts appliqués), ont été publiés au BO n° 10 du 6 mars 2003, en annexe de la note de service n° 2003-032 du 27 février 2003 intitulée « Utilisation d'un formulaire de mathématiques pendant l'enseignement et au moment des épreuves de mathématiques pour les BTS faisant l'objet des groupements A, B, C et D et hors groupements, à compter de la session 2003 ». Il est à noter que ce texte précise qu'un « formulaire de mathématiques identique à celui annexé à la présente note de service est distribué à chaque candidat en annexe du sujet de mathématiques ».

Depuis la session 2007 des modifications sont intervenues dans ces formulaires pour les spécialités de BTS faisant l'objet des groupements E et F ainsi que pour la spécialité « Conception de produits industriels » (cf. note de service N° 2007-046 du 23-2-2007 publiée au BO n° 9 du 1er mars 2007).

La circulaire ministérielle du 2 janvier 2017 précise les différents groupes-sujets de l'épreuve de mathématiques de BTS (cf. **ANNEXE 3**).

Pour chaque groupement, un professeur coordonnateur sera désigné par les IA-IPR pour les corrections.

Pour les groupements A, B et F, le coordonnateur sera contacté quelques jours après la date de l'épreuve par un IA-IPR pour une entente autour du barème à proposer, à partir des propositions nationales. Cette entente pourra prendre la forme d'une réunion, éventuellement à distance. Pour tous les groupements, une réunion d'harmonisation préliminaire à la correction a lieu au début des corrections, animée par le professeur coordonnateur, sous l'autorité des IA-IPR. La correction est ensuite faite, par chacun des enseignants, sur l'appli VIATIQUE.

Un enseignant ayant participé aux corrections devra être désigné comme membre du jury de délibération pour chaque BTS concerné par cette épreuve.

ATTENTION : Il est rappelé que le fait de ne pas enseigner pendant l'année dans un groupement de BTS n'est pas un motif recevable de dispense de correction à ce groupement ; de même, les enseignants certifiés et agrégés n'enseignant pas en STS peuvent, en cas de nécessité, être convoqués pour ces corrections.

7 INDEMNITES DE PARTICIPATION AUX EXAMENS

Les missions d'interrogation et de correction sont saisies en ligne sur application IMAG'IN (système d'Information Mission Affectation pour la Gestion des Intervenants examens).

A l'issue des corrections, les correcteurs doivent donc, valider rapidement via l'application IMAG'IN (portail sécurisé) leurs états de frais (rémunération) à l'adresse :

www.ac-aix-marseille.fr/imagin

Cette adresse ne doit pas être saisie dans le moteur de recherche Google, mais dans la barre d'adresse en haut de l'écran.

Le menu « saisie états de frais mission » permet d'afficher la liste des missions auxquelles l'intervenant est ou a été convoqué. Cliquer sur la mission affiche les détails sous différents onglets.

- Pour les rémunérations, selon le type de mission, il convient de saisir :
 - le nombre de copies ou le nombre de candidats interrogés
 - les horaires
- Pour les déplacements, si la mission donne lieu à un remboursement, il convient de renseigner vos frais de transport et d'hébergement. Il est nécessaire de créer une ligne par déplacement.

- Pour les remboursements des frais de repas, l'application IMAGIN permet de sélectionner le type de repas :

1/ Soit déjeuner(s) administratifs à rembourser, dans le cas où le centre de convocation dispose d'un restaurant administratif (établissements scolaires...), les intervenants sont invités à utiliser ce mode de restauration.

2/ Soit déjeuner(s) à rembourser, dans le cas où le centre de convocation ne dispose pas de restaurant administratif.

Pour rappel, dans les deux cas, le remboursement conserve un caractère forfaitaire, sur la base de taux fixés par arrêté ministériel.

Ensuite, **il faut enregistrer la saisie**. Il est possible d'y revenir à tout moment.

Enfin, **l'intervenant doit valider globalement l'état de frais** pour que le service de gestion puisse procéder à la mise en paiement. Dans certains cas, des justificatifs doivent être transmis.

RAPPEL IMPORTANT

Les chefs de centres de correction doivent faire parvenir, le plus rapidement possible, les listes d'émargement des correcteurs à la DIEC du rectorat. De plus, ils doivent également valider rapidement le service fait des correcteurs dans l'application IMAG'IN. Cette validation est absolument indispensable à la mise en paiement des indemnités.

**ANNEXE 1 : ACHÈMÈNEMENT DES COPIES APRES LES EPREUVES
(BTS pilotés par l'académie d'Aix-Marseille)**

ATTENTION : Il s'agit des centres auxquels les copies doivent être adressées APRES LES EPREUVES ECRITES

Ce document concerne donc uniquement les centres d'épreuves, et non les centres de numérisation.

A l'issue des épreuves écrites, les copies dont la correction est dématérialisée devront être transmises **dans les 48 heures** aux centres indiqués ci-dessous.

BTS	EPREUVES	CENTRE D'ARCHIVAGE ET DE NUMERISATION DES COPIES APRES EPREUVES
AG PME-PMI AM MUC NRC CI COM CG	Economie-Droit	Lycée EMILE ZOLA A l'attention de Mme Martine POROLI, DDFPT Avenue Arc de Meyran BP 60010 13181 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 5
	Management des entreprises	Lycée EMILE ZOLA A l'attention de Mme Martine POROLI, DDFPT Avenue Arc de Meyran BP 60010 13181 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 5
BTS tertiaires et industriels	Culture générale et expression	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MARIE MADELEINE FOURCADE A l'attention de M. Christophe HOULLE, DDFPT Avenue Du Groupe Manouchian 13120 GARDANNE
BTS industriels et BTS CG	Mathématiques	Lycée ANTONIN ARTAUD A l'attention de M. ZUNINO Eric, DDFPT 25 chemin Notre Dame de la Consolation 13013 MARSEILLE

Les copies de Management des entreprises et d'économie-droit, de culture générale et de mathématiques seront archivées pendant un an par les établissements mentionnés ci-dessus.



**Direction Générale
de l'enseignement
supérieur et de
l'insertion
professionnelle**

Service de la stratégie
des formations et de la
vie étudiante

Sous-direction des
formations et de
l'insertion
professionnelle

Département des
formations du cycle
licence

DGESIP A1-2
n°2016-0276
Affaire suivie par
Michèle AVELLAN
Téléphone
01 55 55 61 21
e-mail
michele.avellan@
enseignementsup.
gouv.fr
1, rue Descartes
75231 PARIS CEDEX 05

Paris le, **19 SEP. 2016**

La ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la
recherche

A

Mesdames et Messieurs les recteurs
d'académie,
chanceliers des universités

Madame la vice-rectrice de Mayotte
Monsieur le vice-recteur de la Polynésie
française

Monsieur le directeur du service inter-
académique des examens et concours
d'Ile-de-France

Objet : calendrier de la session 2017 des épreuves nationales à sujet commun de
l'examen des BTS

Comme chaque année, il revient à la ministre de l'éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la recherche de fixer le calendrier des épreuves
nationales à sujet commun de l'examen du BTS. Pour la session 2017, le calendrier
retenu, que vous trouverez en pièce jointe, a été établi en tenant compte des
épreuves organisées en Polynésie française.

Pour cette session, la Polynésie présentera des candidats pour les spécialités
suivantes :

- Assistant de gestion PME-PMI à référentiel commun européen
- Assistant de manager
- Assurance
- Banque – conseiller de clientèle
- Bâtiment
- Commerce international à référentiel commun européen
- Communication
- Comptabilité et gestion

- Electrotechnique
- Etudes et économie de la construction
- Hôtellerie-restauration (options A et B)
- Maintenance des systèmes (option systèmes de production)
- Management des unités commerciales
- Négociation et relation client
- Services et prestations des secteurs sanitaire et social
- Service informatique aux organisations (options A et B)
- Tourisme
- Transport et prestations logistiques

La Polynésie française bénéficie de sujets spécifiques pour certaines épreuves de BTS. Dans ce cas, elle est totalement autonome pour fixer son propre calendrier.

Pour l'ensemble des spécialités de BTS, vous voudrez bien établir un calendrier qui sera intégré dans les circulaires nationales d'organisation. Celui-ci devra comporter les dates et horaires de passage des épreuves à sujets spécifiques ou non pour la métropole, les **DOM et la Polynésie Française**. Une attention particulière sera portée aux décalages horaires de sorte que la Polynésie n'ait pas à organiser d'épreuve avant 4h du matin et, dans un tel cas, qu'aucune épreuve ne soit programmée l'après-midi qui précède.

A titre exceptionnel, et si aucune solution ne peut être trouvée, des épreuves pourront être organisées en Polynésie Française le dimanche soir ou le soir d'un jour férié (en accord avec la Polynésie française).

Pour la Ministre et par délégation
Pour la Directrice générale de l'enseignement
supérieur et de l'insertion professionnelle
Le Chef de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante


Rachel-Marie PRADELLES-DIVAL

P.J. : 1

- Electrotechnique
- Etudes et économie de la construction
- Hôtellerie-restauration (options A et B)
- Maintenance des systèmes (option systèmes de production)
- Management des unités commerciales
- Négociation et relation client
- Services et prestations des secteurs sanitaire et social
- Service informatique aux organisations (options A et B)
- Tourisme
- Transport et prestations logistiques

La Polynésie française bénéficie de sujets spécifiques pour certaines épreuves de BTS. Dans ce cas, elle est totalement autonome pour fixer son propre calendrier.

Pour l'ensemble des spécialités de BTS, vous voudrez bien établir un calendrier qui sera intégré dans les circulaires nationales d'organisation. Celui-ci devra comporter les dates et horaires de passage des épreuves à sujets spécifiques ou non pour la métropole, les **DOM et la Polynésie Française**. Une attention particulière sera portée aux décalages horaires de sorte que la Polynésie n'ait pas à organiser d'épreuve avant 4h du matin et, dans un tel cas, qu'aucune épreuve ne soit programmée l'après-midi qui précède.

A titre exceptionnel, et si aucune solution ne peut être trouvée, des épreuves pourront être organisées en Polynésie Française le dimanche soir ou le soir d'un jour férié (en accord avec la Polynésie française).

Pour la Ministre et par délégation
Pour la Directrice générale de l'enseignement
supérieur et de l'insertion professionnelle
Le Chef de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante


Rachel-Marie PRADELLES-DIVAL

P.J. : 1

CALENDRIER DES EPREUVES COMMUNES DES BTS - SESSION 2017 -

BTS INDUSTRIELS

	DATES	EPREUVES	HORAIRE (heures locales)					Mise en loge en <u>métropole</u> , à la <u>Réunion</u> et à <u>Mayotte</u>
			Métropole	Antilles - Guyane	La Réunion	Mayotte	Polynésie Française	
EPREUVES COMMUNES	mardi 9 mai 2017 après-midi	Mathématiques : Groupe A (durée de l'épreuve : 3h00)	14h00-17h00	10h00-13h00	16h00-19h00	15h00-18h00	5h00-8h00	3 h de mise en loge (pas de sortie autorisée avant la fin de l'épreuve)
		Mathématiques : Groupes B, C et D (durée de l'épreuve : 2h00)	14h00-16h00	10h00-12h00	16h00-18h00	15h00-17h00	4h00-6h00	2 h de mise en loge (pas de sortie autorisée avant la fin de l'épreuve)
		Mathématiques : Groupe E (durée de l'épreuve : 1h30)	14h00-15h30	8h00-9h30	16h00-17h30	15h00-16h30	-	(pas de sortie autorisée avant la fin de l'épreuve)
	mercredi 10 mai 2017 après-midi	Culture générale et expression (durée de l'épreuve : 4h00)	14h00-18h00	10h00-14h00	16h00-20h00	15h00-19h00	8h00 - 12h00 sujets spécifiques	2 h de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2ème heure de composition)
jeudi 11 mai 2017	Spécialités de BTS nécessitant plus d'épreuves	Epreuves organisées par les académies pilotes "sujets"						
vendredi 12 mai 2017								

IMPORTANT : pas d'épreuve

jeudi 27 avril 2017 : Abolition de l'esclavage à Mayotte
 lundi 22 mai 2017 : Abolition de l'esclavage en Martinique
 samedi 27 mai 2017 : Abolition de l'esclavage en Guadeloupe
 samedi 10 juin 2017 : Abolition de l'esclavage en Guyane

Jours fériés : lundi 17 avril 2017 lundi de Pâques - lundi 1er mai 2017 fête du travail -
 lundi 8 mai 2017 victoire 1945 - jeudi 25 mai 2017 Ascension - vendredi 26 mai 2017 "pont"
 lundi 5 juin 2017 lundi de Pentecôte

Fêtes juives : 11 et 12 avril 2017 - 17 et 18 avril 2017 - 31 mai et 1er juin 2017

Vacances scolaires	
Zone A :	du 15 avril au 2 mai Guadeloupe : du 8 au 24 avril 2017 - le 5 mai 2017 - du 24 au 29 mai 2017
Zone B :	du 8 avril au 24 avril Guyane : le 14 avril 2017 - du 29 avril au 15 mai 2017 -
Zone C :	du 1er au 18 avril 21 La Réunion : du 6 au 18 mai 2017
	Martinique : du 8 au 24 avril 2017 - du 24 au 29 mai 2017
	Mayotte : du 1er au 8 mai 2017 - du 24 au 29 mai 2017
	Polynésie Française : du 1er au 10 avril 2017 - du 24 au 29 mai 2017

CALENDRIER DES EPREUVES COMMUNES DES BTS - SESSION 2017 -

BTS TERTIAIRES

	DATES	EPREUVES	HORAIRES (heures locales)					Mise en loge en <u>métropole</u> , à la <u>Réunion</u> et à <u>Mayotte</u>
			Métropole	Antilles - Guyane	La Réunion	Mayotte	Polynésie Française	
EPREUVES COMMUNES	mardi 9 mai 2017 matin	Management des entreprises (durée de l'épreuve : 3 h)	9h30 - 12h30	6h30 - 9h30	11h30 - 14h30	10h30 - 13h30	<u>mercredi 10 mai 2017</u> 14h00-17h00 sujets spécifiques	3 h de mise en loge (pas de sortie avant la fin de l'épreuve)
	mardi 9 mai 2017 après-midi	Economie - droit (durée de l'épreuve : 4h00)	14h30 - 18h30	10h30 - 14h30	16h30 - 20h30	15h30 - 19h30	8h00 - 12h00 sujets spécifiques	2 h de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2ème heure de composition)
	mercredi 10 mai 2017 matin	Langues vivantes étrangères (durée de l'épreuve : 2h00)	10h30 - 12h30	6h30 - 8h30	12h30 - 14h30	11h30 - 13h30	mardi 9 mai 2017 20h30-22h30 (2h de mise en loge - pas de sortie avant la fin de l'épreuve)	2 h de mise en loge (pas de sortie avant la fin de l'épreuve)
	mercredi 10 mai 2017 après-midi	Culture générale et expression (durée de l'épreuve : 4h00)	14h00-18h00	10h00-14h00	16h00-20h00	15h00-19h00	8h00-12h00 sujets spécifiques	2 h de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2ème heure de composition)
	<i>mercredi 10 mai 2017</i> après-midi	<i>Management des entreprises - Polynésie française</i> (durée de l'épreuve : 3 h)					14h00-17h00 sujets spécifiques	
	jeudi 11 mai 2017	• Epreuves langues vivantes B • Etude de cas	Epreuves organisées par les académies pilotes "sujets"					
	vendredi 12 mai 2017	• Epreuve facultative (certification professionnelle) - BTS Banque • Spécialités de BTS nécessitant une 4ème journée d'épreuves						

IMPORTANT : pas d'épreuve

jeudi 27 avril 2017 : Abolition de l'esclavage à Mayotte

lundi 22 mai 2017 : Abolition de l'esclavage en Martinique

samedi 27 mai 2017 : Abolition de l'esclavage en Guadeloupe

samedi 10 juin 2017 : Abolition de l'esclavage en Guyane

Jours fériés : lundi 17 avril 2017 lundi de Pâques - lundi 1er mai 2017 fête du travail -

lundi 8 mai 2017 victoire 1945 - jeudi 25 mai 2017 Ascension - vendredi 26 mai 2017 "pont"

lundi 5 juin 2017 lundi de Pentecôte

Fêtes juives : 11 et 12 avril 2017 - 17 et 18 avril 2017 - 31 mai et 1er juin 2017

Vacances scolaires

Zone A : du 15 avril au 2 mai Guadeloupe : du 3 au 24 avril 2017 - le 5 mai 2017 - du 24 au 29 mai 2017

Zone B : du 8 avril au 24 avril Guyane : le 14 avril 2017 - du 29 avril au 15 mai 2017 -

Zone C : du 1er au 18 avril 20 La Réunion : du 6 au 18 mai 2017

Martinique : du 8 au 24 avril 2017 - du 24 au 29 mai 2017

Mayotte : du 1er au 8 mai 2017 - du 24 au 29 mai 2017

Polynésie Française : du 1er au 10 avril 2017 - du 24 au 29 mai 2017

ANNEXE 3 GROUPES-SUJETS DE MATHÉMATIQUES

- Groupements de spécialités de BTS pour l'évaluation en mathématiques - SESSION 2017

Groupe A :

A1

- Contrôle industriel et régulation automatique
- Techniques physiques pour l'industrie et le laboratoire

A2

- Électrotechnique
- Systèmes photoniques (1ère session 2017)

Groupe B :

B1

- Aéronautique
- Aménagement finition,
- Après-vente automobile (3 options)
- Assistance technique d'ingénieur
- Bâtiment,
- Conception et réalisation de carrosseries
- Conception et réalisation des systèmes automatiques
- Constructions métalliques
- Construction navale
- Enveloppe du bâtiment : façades – étanchéité
- Environnement nucléaire
- Études et économie de la construction
- Fluides-énergies-domotique (3 options)
- Géologie appliquée
- Industrialisation des produits mécaniques
- Maintenance et après-vente des engins de travaux publics et de manutention
- Maintenance des systèmes (3 options)
- Moteurs à combustion interne
- Traitement des matériaux (2 options)
- Travaux publics.

B2

- Conception et industrialisation en microtechniques.

Groupe C :

C1

- Communication et industries graphiques (2 options)
- Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle
- Développement et réalisation bois
- Etude et réalisation d'outillages de mise en forme des matériaux
- Fonderie
- Industries céramiques
- Industries papetières (2 options)
- Innovation textile (2 options)
- Mise en forme des matériaux par forgeage
- Systèmes constructifs bois et habitat
- Techniques et services en matériels agricoles

C2

- Métiers de la mode (2 options)

Groupe D :

Analyses de biologie médicale

Bio analyses et contrôles

Biotechnologie

Industries plastiques-europlastic-à référentiel commun européen

Métiers de l'eau

Peintures, encres et adhésifs

Qualité dans les industries alimentaires et les bio-industries

Groupe E

Concepteur en art et industrie céramique

Design de communication – espace et volume

Design d'espace

Design de produits

Sujets indépendants :

Agencement de l'environnement architectural

Chimiste

Comptabilité et gestion (rénovation 1^{ère} session 2017)

Conception de produits industriels

Géomètre topographe

Opticien-lunetier

Service informatique aux organisations (2 options)

Systèmes numériques (2 options)

ANNEXE 4 : EPREUVE « CULTURE GENERALE ET EXPRESSION » DES BTS PILOTES PAR D'AUTRES ACADEMIES QU'AIX-MARSEILLE

A l'issue des épreuves écrites, les copies dont la correction est dématérialisée devront être transmises **dans les 48 heures** au lycée Marie Lycée général et technologique Marie Madeleine Fourcade- Avenue Du Groupe Manouchian -13120 GARDANNE

Pour les copies corrigées sur site, il faudra se référer aux consignes données par les académies pilotes

BTS	ACA.PILOTE	DEMATERIALIZATION CGE	MODELE DE COPIES A UTILISER	LIEU DE NUMERISATION OU DE CORRECTION COPIES
AERONAUTIQUE	TOULOUSE	OUI	modèle CMEN dématérialisable	Lycée Fourcade GARDANNE
ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE	NICE	NON	modèle EN classique	VOIR CONSIGNES ACADEMIE PILOTE
APRES-VENTE AUTO.OPT.motocyc.	SIEC	NON	modèle EN classique	VOIR CONSIGNES ACADEMIE PILOTE
ASSURANCE	MONTPELLIER	OUI	modèle CMEN dématérialisable	Lycée Fourcade GARDANNE
ASSISTANT TECHNIQUE INGENIEUR	CORSE	NON	modèle EN classique	VOIR CONSIGNES ACADEMIE PILOTE
BANQUE CONSEILLER CLIENTELE	MONTPELLIER	OUI	modèle CMEN dématérialisable	Lycée Fourcade GARDANNE
BATIMENT	MONTPELLIER	OUI	modèle CMEN dématérialisable	Lycée Fourcade GARDANNE
CHIMISTE	NICE	NON	modèle EN classique	VOIR CONSIGNES ACADEMIE PILOTE
COMMUNICATION GRAPHIQUE	LILLE	NON	modèle EN classique	VOIR CONSIGNES ACADEMIE PILOTE
CONCEPTION PROD.INDUSTRIELS	NICE	NON	modèle EN classique	VOIR CONSIGNES ACADEMIE PILOTE
CONCEPTION INDUST.MICROTECH	LYON	NON	modèle EN classique	VOIR CONSIGNES ACADEMIE PILOTE
CONSTRUCTIONS METALLIQUES	TOULOUSE	OUI	modèle CMEN dématérialisable	Lycée Fourcade GARDANNE
DESIGN GRAPHIQUE opt.A et B	TOULOUSE	OUI	modèle CMEN dématérialisable	Lycée Fourcade GARDANNE
DESIGN DE MODE opt.A Mode	LYON	NON	modèle EN classique	VOIR CONSIGNES ACADEMIE PILOTE

ENVELOPPE BAT.FACADE ETANCH.	BORDEAUX	OUI	modèle CMEN dématérialisable	Lycée Fourcade GARDANNE
ETUDES ET ECONOMIE CONSTRUC.	LYON	NON	modèle EN classique	VOIR CONSIGNES ACADEMIE PILOTE
ETUDES REAL. OUTILLAGE M.F.Mat.	GRENOBLE	NON	modèle EN classique	VOIR CONSIGNES ACADEMIE PILOTE
GEOMETRE TOPOGRAPHE	MONTPELLIER	OUI	modèle CMEN dématérialisable	Lycée Fourcade GARDANNE
INDUSTR.PLASTIQUES EURO PLAST.	LYON	NON	modèle EN classique	VOIR CONSIGNES ACADEMIE PILOTE
MAINTEN. SYST.opt énerg/fluides	MONTPELLIER	OUI	modèle CMEN dématérialisable	Lycée Fourcade GARDANNE
MAINT APRES-VENTE ENGIN TP	SIEC	NON	modèle EN classique	VOIR CONSIGNES ACADEMIE PILOTE
METIERS DE LA MODE-VETEMENTS	MONTPELLIER	OUI	modèle CMEN dématérialisable	Lycée Fourcade GARDANNE
METIERS DE LA COIFFURE	SIEC	NON	modèle EN classique	VOIR CONSIGNES ACADEMIE PILOTE
METIERS DE L'EAU	GRENOBLE	NON	modèle EN classique	VOIR CONSIGNES ACADEMIE PILOTE
OPTICIEN LUNETIER	SIEC	NON	modèle EN classique	VOIR CONSIGNES ACADEMIE PILOTE
PROFESSIONS IMMOBILIERES	NICE	NON	modèle EN classique	VOIR CONSIGNES ACADEMIE PILOTE
PROTHESISTE DENTAIRE	MONTPELLIER	OUI	modèle CMEN dématérialisable	Lycée Fourcade GARDANNE
RESPONSABLE HEBERGEMENT RCE	GRENOBLE	NON	modèle EN classique	VOIR CONSIGNES ACADEMIE PILOTE
SP3S	MONTPELLIER	OUI	modèle CMEN dématérialisable	Lycée Fourcade GARDANNE
TRAVAUX PUBLICS	MONTPELLIER	OUI	modèle CMEN dématérialisable	Lycée Fourcade GARDANNE
TRANSPORT ET PREST.LOGISTIQ.	CLERMOND	NON	modèle EN classique	VOIR CONSIGNES ACADEMIE PILOTE

Pour mémoire, les BTS **ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE, ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE, METIERS DE L'AUDIOVISUEL, METIERS DES SERVICES A L'ENVIRONNEMENT, RESPONSABLE D'HEBERGEMENT ET TECHNIQUES PHYSIQUES INDUSTRIES DE LABORATOIRE N'ONT PAS D'EPREUVE DE CGE**